

## **KUMULUS VAPE**

Société Anonyme au capital de 153 328,85 euros

Siège social : 21 Rue Marcel Mérieux

69960 CORBAS

752 371 237 RCS LYON

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2025**

#### **Rapport de gestion du Conseil d'Administration** **comprenant le rapport de gestion de groupe**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date 9 avril 2025, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre Commissaire aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

## **I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE**

Kumulus Vape est un acteur référent de la distribution de produits du vapotage (matériel, e-liquide, DIY (3)) en France.

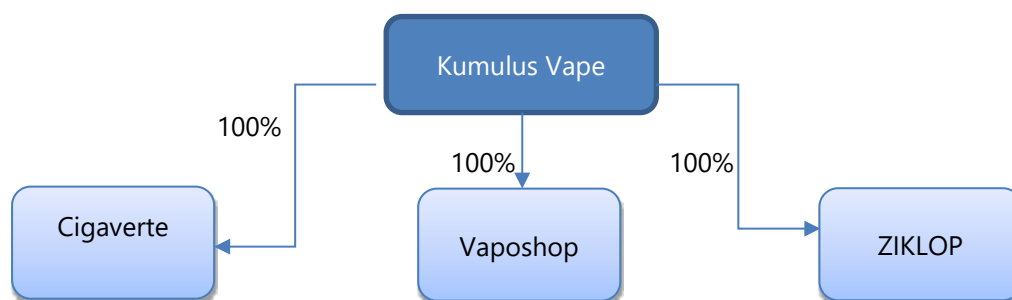
Depuis son lancement en 2012, Kumulus Vape s'est distinguée comme l'une des entreprises phares dans l'industrie française du vapotage. Portée par la vision de fournir une solution de réduction des risques efficace face au tabac traditionnel, Kumulus Vape a développé l'une des offres les plus étendues du secteur.

Avec plus de 11 000 références disponibles, elle dessert aussi bien les consommateurs individuels via ses sites de commerce électronique que les revendeurs professionnels grâce à sa plateforme KMLS Pro.

Acteur engagé de la filière vape, Kumulus Vape ancre son développement au cœur d'une mission : proposer grâce à la Vape une alternative sûre et performante au tabac fumé pour réduire ses conséquences sanitaires et environnementales.

### **A. Périmètre de consolidation**

Au 31/12/2024, Le Groupe Kumulus Vape est structuré comme suit :



Kumulus Vape dispose directement du contrôle exclusif de ses trois filiales qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à 100%.

En octobre 2024, la société Delia Diffusion a changé de dénomination sociale pour Cigaverte.

### **B. Activité du Groupe au cours de l'exercice**

#### **1. Examen des comptes et résultats consolidés**

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

## Compte de résultat consolidé

| Compte de résultat                                                    | 2024                | 2023                |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                             | <b>60 684 182</b>   | <b>62 588 538</b>   |
| <b>Autres produits d'exploitation</b>                                 | <b>492 975</b>      | <b>406 227</b>      |
| <b>Achats consommés</b>                                               | <b>(46 404 351)</b> | <b>(48 711 404)</b> |
| <b>Charges de personnel</b>                                           | <b>(4 760 510)</b>  | <b>(4 603 127)</b>  |
| <b>Autres charges d'exploitation</b>                                  | <b>(5 215 645)</b>  | <b>(5 603 524)</b>  |
| <b>Impôts et taxes</b>                                                | <b>(372 902)</b>    | <b>(514 081)</b>    |
| <b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>      | <b>(488 643)</b>    | <b>(475 567)</b>    |
| <b>Opérations en commun</b>                                           |                     |                     |
| <b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA</b>  | <b>3 935 107</b>    | <b>3 087 063</b>    |
| <b>Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition</b> | <b>(355 733)</b>    | <b>(217 360)</b>    |
| <b>Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA</b>  | <b>3 579 374</b>    | <b>2 869 703</b>    |
| <b>Charges et produits financiers</b>                                 | <b>(137 094)</b>    | <b>(70 096)</b>     |
| <b>Charges et produits exceptionnels</b>                              | <b>214 672</b>      | <b>(146 797)</b>    |
| <b>Impôts sur les résultats</b>                                       | <b>(1 015 011)</b>  | <b>(778 597)</b>    |
| <b>Résultat net des entreprises intégrées</b>                         | <b>2 641 941</b>    | <b>1 874 213</b>    |
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>                           | <b>2 641 941</b>    | <b>1 874 213</b>    |
| Intérêts minoritaires                                                 |                     |                     |
| <b>Résultat net (part du groupe)</b>                                  | <b>2 641 941</b>    | <b>1 874 213</b>    |
| Résultat par action                                                   | 0,86                | 0,61                |
| <b>Résultat dilué par action</b>                                      | <b>0,82</b>         | <b>0,57</b>         |

| <b>Bilan actif consolidé</b>                        | <b>2024</b>       | <b>2023</b>       |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                | <b>3 090 687</b>  | <b>3 514 537</b>  |
| <i>Dont Ecart d'acquisition</i>                     | <i>3 006 743</i>  | <i>3 407 497</i>  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                  | <b>915 895</b>    | <b>1 025 785</b>  |
| <b>Immobilisations financières</b>                  | <b>223 260</b>    | <b>232 317</b>    |
| <b>Titres mis en équivalence</b>                    |                   |                   |
| <b>Actif immobilisé</b>                             | <b>4 229 843</b>  | <b>4 772 638</b>  |
| <b>Stocks et en-cours</b>                           | <b>10 584 256</b> | <b>7 190 131</b>  |
| <b>Clients et comptes rattachés</b>                 | <b>3 468 011</b>  | <b>3 823 381</b>  |
| <b>Autres créances et comptes de régularisation</b> | <b>3 055 788</b>  | <b>2 021 895</b>  |
| <i>Dont Impôts différés Actif</i>                   | <i>521 886</i>    | <i>585 471</i>    |
| <b>Valeurs mobilières de placement</b>              | <b>22 488</b>     | <b>24 586</b>     |
| <b>Disponibilités</b>                               | <b>5 586 108</b>  | <b>7 333 582</b>  |
| <b>Actif circulant</b>                              | <b>22 716 651</b> | <b>20 393 575</b> |
| <b>Total Actif</b>                                  | <b>26 946 494</b> | <b>25 166 213</b> |

| <b>Bilan passif consolidé</b>                     | <b>2024</b>       | <b>2023</b>       |
|---------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Capital                                           | 153 329           | 153 329           |
| Primes liées au capital                           | 7 816 448         | 7 816 448         |
| Réserves et résultat consolidés                   | 8 508 731         | 6 296 209         |
| Autres                                            |                   | 4 000             |
| <b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>          | <b>16 478 507</b> | <b>14 269 986</b> |
| <b>Intérêts minoritaires</b>                      |                   |                   |
| <b>Total des capitaux propres</b>                 | <b>16 478 507</b> | <b>14 269 986</b> |
| <b>Autres fonds propres</b>                       |                   | <b>(7 000)</b>    |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>         | <b>148 962</b>    | <b>180 352</b>    |
| <b>Provisions</b>                                 | <b>148 962</b>    | <b>180 352</b>    |
| <b>Dettes financières</b>                         | <b>4 154 759</b>  | <b>4 873 660</b>  |
| <b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>          | <b>4 932 020</b>  | <b>3 689 918</b>  |
| <b>Autres dettes et comptes de régularisation</b> | <b>1 232 246</b>  | <b>2 159 297</b>  |
| <i>Dont Impôts différés Passif</i>                |                   |                   |
| <b>Dettes</b>                                     | <b>10 319 025</b> | <b>10 722 875</b> |
| <b>Total Passif</b>                               | <b>26 946 494</b> | <b>25 166 213</b> |

| Tableau de flux de trésorerie consolidé                          |                    |                    |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
|                                                                  | 2024.12            | 2023.12            |
| <b>Résultat net total des entités consolidées</b>                | <b>2 641 941</b>   | <b>1 874 213</b>   |
| Dotations / Reprises aux amortissements, pro v. et dépréciations | 598 380            | 577 870            |
| Variation de l'impôt différé                                     | 88 009             | (111 714)          |
| Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs        | (618 652)          | 20 222             |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie                 |                    | (7 000)            |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                             | <b>2 707 658</b>   | <b>2 353 591</b>   |
| Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)          | (3 806 690)        | 3 966 344          |
| <b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)</b>      | <b>(1 099 032)</b> | <b>6 319 935</b>   |
| Acquisitions d'immobilisations                                   | (344 861)          | (393 285)          |
| Cessions d'immobilisations                                       | 876 558            | 24 800             |
| Réduction des autres immobilisations financières                 |                    | 750                |
| Incidence des variations de périmètre                            |                    | (2 402 438)        |
| Variation nette des placements à court terme                     | 2 099              | (10 685)           |
| Opérations internes Haut de Bilan                                |                    |                    |
| <b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)</b>   | <b>533 796</b>     | <b>(2 780 858)</b> |
| Émissions d'emprunts                                             | 2 900              | 3 000 000          |
| Remboursements d'emprunts                                        | (7 117 19)         | (364 941)          |
| Variations des subventions d'investissements                     | (4 000)            | (7 000)            |
| Dividendes reçus/versés de la société mère                       | (459 337)          | (306 422)          |
| Augmentations / réductions de capital                            |                    | 909 210            |
| Variation nette des concours bancaires                           | (10 083)           | 10 083             |
| <b>FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANC</b>    | <b>(1 182 239)</b> | <b>3 240 930</b>   |
| Variation de change sur la trésorerie (IV)                       |                    |                    |
| Variation de change sur autres postes du bilan                   |                    |                    |
| <b>INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE</b>                        |                    |                    |
| <b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>          | <b>(1 747 475)</b> | <b>6 780 007</b>   |
| <b>Trésorerie : ouverture</b>                                    | <b>7 333 582</b>   | <b>553 575</b>     |
| <b>Trésorerie : clôture</b>                                      | <b>5 586 108</b>   | <b>7 333 582</b>   |

### C. Situation et évolution du Groupe au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe Kumulus s'élève à 60,7 millions d'euros en 2024, contre 62,6 millions d'euros en 2023, en recul contenu de 3% par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par des arbitrages de consommation plus fréquents, sur fond de tension inflationniste. Le segment BtoB, qui représente 85% du chiffre d'affaires, s'établit à 51,7 MEUR, en baisse de 3%. Le segment BtoC ressort quant à lui à plus de 4,8 MEUR, soit une baisse maîtrisée de 8% dans un environnement marqué par la pression sur le pouvoir d'achat. À l'inverse, le réseau de boutiques physiques, succursales et franchises, poursuit sa montée en puissance avec un chiffre d'affaires de 4,1 MEUR, en croissance de 10% sur un an.

La marge commerciale atteint 14,3 MEUR, en hausse de +2,7% et représentant 23,7% du chiffre d'affaires, contre 22,3% en 2023. Cette progression traduit une stratégie efficace de sélection de l'offre et d'optimisation des approvisionnements. L'EBE progresse fortement de +15,3% pour s'établir à 4,1

MEUR, soit 6,8% du chiffre d'affaires, confirmant une gestion rigoureuse des charges et un pilotage opérationnel encore affiné.

Le résultat d'exploitation bondit de +24,7% à 3,6 MEUR, représentant 5,9% du chiffre d'affaires, et le résultat net atteint enfin 2,6 MEUR, en hausse de +41%. Une performance remarquable qui illustre la capacité du Groupe à générer de la valeur dans un marché en recomposition.

La trésorerie disponible atteint 5,6 MEUR, offrant à Kumulus Vape une solidité financière qui soutiendra ses ambitions de croissance organique et externe. La dette financière brute s'élève quant à elle à 4,2 MEUR en baisse de 15% par rapport à 2023, reflétant une structure de financement équilibrée.

Au 31 décembre 2024, les stocks s'élèvent à 10,6 MEUR, confirmant les efforts continus d'optimisation logistique et de gestion du besoin en fonds de roulement.

#### **D. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

#### **E. Évolution prévisible et perspectives d'avenir du groupe**

En 2025, Kumulus Vape se fixe un objectif de chiffre d'affaires consolidé de 62 M€, porté par une stratégie articulée autour de trois leviers principaux :

- le renforcement des partenariats de distribution, pour consolider les parts de marché dans un écosystème professionnel en mutation ;
- l'intensification de l'expérience client, pour fidéliser et conquérir de nouveaux segments ;
- le développement du réseau de franchises Cigaverte, moteur essentiel de la proximité et de la diversification géographique.

#### **D. Activités en matière de recherche et de développement**

Le Groupe Kumulus continue de consacrer les investissements nécessaires en recherche et développement pour stabiliser sa plateforme de vente en ligne tout en augmentant considérablement son portefeuille clients et ses références proposées.

L'offre étant aujourd'hui stabilisée, la Société accélère sa phase de commercialisation à travers ses deux canaux de distribution distincts, à savoir le B2B et le B2C.

## **ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

### **A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice**

#### **1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents**

A la date du présent rapport, la société KUMULUS VAPE (la « **Société** ») est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth depuis le 27 mai 2021 (règlement-livraison le 31 mai 2021 et admission effective le 1<sup>er</sup> juin 2021).

Il est rappelé que les titres de la Société avait d'abord été admis sur le marché Euronext Access en date du 28 mai 2019.

Le capital de Kumulus Vape était composé au 31 décembre 2024 de 3 066 577 actions de cinq centimes (0,05€) de valeur nominale chacune et s'élevait ainsi à 153 328,85 €.

#### **2. Opérations réalisées au cours de l'exercice**

- Signature d'un accord avec Geekvape pour la distribution d'un produit hautement stratégique

La Société a annoncé le 30 septembre 2024 la signature d'un accord de distribution avec Geekvape, l'un des leaders mondiaux de la production de matériel, pour la Aegis Solo 3, un produit innovant très attendu par le marché et commercialisé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Fondé en 2015 et basé à Shenzhen, en Chine, Geekvape s'est imposé comme l'un des leaders mondiaux de l'innovation dans le secteur des technologies de la vape. Avec plus de 8 000 salariés engagés pour défendre un monde sans fumée, la marque se place à la pointe des tendances pour offrir des solutions de vapotage efficaces et durables à ses quelques 30 millions de consommateurs répartis dans plus de 70 pays. La Aegis Solo 3, nouvelle itération d'une gamme phare sur le marché du vapotage, vise à surpasser le record précédemment établi par la Solo 2 - plus de 55 000 unités vendues chez Kumulus Vape en 2023, dont la majorité en B2B.

L'objectif est de tripler ce chiffre au cours des 12 prochains mois, ce qui constituerait une nouvelle démonstration du savoir-faire abouti de Geekvape. Le présent accord s'inscrit dans le cadre de la volonté du fabricant chinois de renforcer la pénétration de la marque sur ses différents marchés géographiques.

- Signature d'un accord de distribution avec British American Tobacco, distributeur des marques Vuse et Velo

La Société a annoncé le 8 octobre 2024 la signature d'un accord de distribution avec British American Tobacco (B.A.T.), distributeur des marques Vuse et Velo, représentant plus de 50% du marché mondial des systèmes dits « fermés ».

À travers sa stratégie « Building a Smokeless World », BAT propose des alternatives sans fumée, telles que celles des marques Vuse et Velo. Présent dans 63 marchés mondiaux pour 654 millions d'unités de 10ml vendus en 2023 (+7%), Vuse et les produits de « nouvelle génération » ont ainsi contribué à hauteur de 12,3% des revenus de B.A.T. en 2023 (sur un total de 27,3 milliards GBP), soit une augmentation de 15,6% par rapport à 2022.

Cet accord qui fixe les conditions de distribution de l'ensemble des produits Vuse et Velo auprès des clientèles de Kumulus Vape et constitue en effet une étape décisive pour réaliser l'objectif de B.A.T. d'atteindre 50 millions de consommateurs adultes de nicotine de produits sans fumée d'ici 2030.

### **3. Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé**

Au 31 décembre 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 58 272 001 euros contre 60 029 733 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3 699 203 euros contre 3 604 804 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 3 693 345 euros contre 3 542 502 euros pour l'exercice précédent.

Enfin, après un résultat exceptionnel de -44 508 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice net comptable de 2 754 846 euros contre un bénéfice de 2 539 529 euros pour l'exercice précédent.

### **B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, aucun événement important n'est survenu.

### **C. Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

### **D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

En 2025, Kumulus Vape poursuit sa stratégie articulée autour de trois leviers principaux :

- le renforcement des partenariats de distribution, pour consolider les parts de marché dans un écosystème professionnel en mutation ;
- l'intensification de l'expérience client, pour fidéliser et conquérir de nouveaux segments ;
- le développement du réseau de franchises Cigaverte, moteur essentiel de la proximité et de la diversification géographique.

### **E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

La Société n'est pas en mesure d'établir, conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, le tableau des informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients.



## **II. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La Société détient 100% du capital et des droits de vote des sociétés suivantes :

- SAS ZIKLOP (803 476 662 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élève à 1 179 272 euros contre 1 107 001 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par un bénéfice de 116 804 euros contre un bénéfice net de 121 519 euros l'exercice précédent.

- SAS VAPOSHOP (834 615 981 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élève à 699 839 euros contre 721 036 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par une perte nette de -13 368 euros contre une perte de -207 684 euros l'exercice précédent.

- SAS CIGAVERT (Ex DELIA DIFFUSION) (539 983 338 RCS LYON)

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 (12 mois) s'élève à 2 565 465 euros contre 8 206 418 (15 mois) euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par un bénéfice net de 315 812 euros contre une perte nette de -961 057 euros.

## **II. RESULTATS - AFFECTATION**

### **A. Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 58 272 001 euros contre 60 029 733 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 58 565 720 euros contre 60 369 497 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 727 446 euros contre 4 738 977 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 310 937 euros contre 471 318 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 589 839 euros et le montant des charges sociales s'élève à 921 859 euros pour un effectif salarié moyen s'élevant, en 2024, à 60 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 351 867 euros contre 334 529 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 84 511 euros contre 307 382 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 54 866 517 euros contre 56 764 693 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 699 203 euros contre 3 604 804 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -5 858,24 euros), il s'établit à 3 693 345 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -44 508 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 893 991 euros

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 2 754 845,51 euros contre un bénéfice de 2 539 528,66 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 26 466 872,37 euros contre 23 589 804,44 euros pour l'exercice précédent.

## **B. Affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 754 845,51 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 2 754 845,51 euros |
|------------------------|--------------------|

A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 0,17 euro par action  
Ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende

|                                                                                   |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Soit une enveloppe de dividende s'élevant au jour de la décision d'affectation, à | 521 318,09 euros   |
| Le solde                                                                          | 2 233 527,42 euros |
| En totalité au compte « Autres réserves ».                                        |                    |

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 3 066 577 actions composant le capital social juridique au jour de la présente décision d'affectation, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres Réserves » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le solde correspondant à la différence entre le dividende effectivement versé aux actionnaires et le bénéfice distribuable sera affecté en totalité au compte « Autres Réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 16 717 341,40 euros.

### **C. Distributions antérieures de dividendes**

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

| <b>Exercice social concerné</b> | <b>Dividende par action</b> | <b>Dividende global</b> |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 31/12/2023                      | 0,15 €                      | 459 337,80 €            |
| 31/12/2022                      | 0,10€                       | 306 185,50 €            |
| 31/12/2021                      | 0,10€                       | 289 381,10€             |

### **D. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires : 12 038,34€
- Taxe véhicule de société : 3 736 €
- Amendes et pénalités : 0 €

### **E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société**

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 58 272 001 euros (contre 60 029 733 euros en 2023).

Le poste emprunts et dettes s'élève à 9 117 313 euros au 31 décembre 2024 (8 533 213 euros au 31 décembre 2023) avec une augmentation significative des dettes fournisseurs en raison des marchandises en transit.

Le poste « Disponibilités » au 31 décembre 2024 s'élève à 5 196 789 euros contre 6 924 372 euros au 31 décembre 2023.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 17 238 659 euros de capitaux propres.

## **III. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposé.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas

actuellement connaissance ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour la Société : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

|          | Type de risque           | Descriptif                                                                                                                                     | Impact            | Probabilité du risque | Gestion du risque                                                                                                       |
|----------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> | Sanitaire                | Révélation d'effets secondaires inattendus de certaines molécules                                                                              | Très significatif | 5%                    | Sélection drastique des fournisseurs, contrôles qualité stricts, etc.                                                   |
| <b>2</b> | Règlementation           | Evolution négative de la réglementation encadrant la commercialisation des produits de la cigarette électronique, notamment au niveau européen | Significatif      | 30%                   | Activités de lobbying (institutionnels, presse, élus locaux, etc.)                                                      |
| <b>3</b> | Fournisseurs             | Dégradation/rupture des relations avec les principaux fournisseurs de matériel et consommables de cigarette électronique                       | Significatif      | 10%                   | Diversification du nombre de fournisseurs (90 aujourd'hui) et entretien de relations commerciales courtoises            |
| <b>4</b> | Technologique            | Incapacité de l'entreprise à s'adapter aux évolutions technologiques du commerce en ligne : défaillances des systèmes informatiques/piratage   | Significatif      | 5%                    | Formation des équipes à la cybersécurité, montée de versions des logiciels e-commerce, gestion du risque optimale       |
| <b>6</b> | Départ de personnes clés | Perte de personnes clés de l'équipe dirigeante                                                                                                 | Significatif      | 10%                   | Fidélisation de l'équipe dirigeante                                                                                     |
| <b>7</b> | Concurrence              | Incapacité de la Société à s'adapter aux pratiques agressives de la concurrence                                                                | Significatif      | 25%                   | Mise en place d'outils de veille concurrentielle pour adapter l'offre de la Société à l'offre de marché                 |
| <b>8</b> | Taux et devises          | Perte liée aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change                                                                           | Modéré            | 30%                   | Mise en place d'une couverture du risque sur l'essentiel des transactions effectuées dans des devises autres que l'Euro |
| <b>9</b> | Clients                  | Perte financière en cas de manquement d'un                                                                                                     | Modéré            | 5%                    | Mise en place de prélèvements automatiques pour certains clients ; utilisation de                                       |

|    |                                                         |                                                                            |        |     |                                                                                                                             |
|----|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                                         | client à ses obligations contractuelles                                    |        |     | plateformes de recours                                                                                                      |
| 10 | Croissance externe                                      | Intégration de cultures d'entreprise différentes et conflits de management | Faible | 10% | Anticipation et mise en place d'une gouvernance rigoureuse et d'une intégration opérationnelle, culturelle et technologique |
| 11 | Risques liés à la logistique et à la gestion des stocks | Incapacité de la Société à sécuriser ses stocks                            | Faible | 10% | Mise en place de systèmes de sécurité renforcée des locaux                                                                  |

#### IV. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

En effet, le poste « Disponibilités » de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 5 196 789,04€. La dette financière de la Société s'élève à 3 283 701 euros. Par ailleurs, un ratio de levier (dettes financières nettes/ EBITDA) doit être respecté chaque 31 décembre pour l'emprunt d'acquisition de Cigaverte ; celui-ci doit être inférieur ou égal à 2,5.

Le taux variable de l'emprunt Cigaverte est adossé à un cap dont la maturité est au 29 septembre 2027. Sa valeur de marché est au 31 décembre 2024 de 948,43€.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

#### VI. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

#### VII. ACTIONNARIAT

##### A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du

cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2024 :

| Actionnaires | Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2024 |              |
|--------------|---------------------------------------------------------|--------------|
|              | Nombre d'actions                                        | % en capital |
| Rémi BAERT   | 977 363                                                 | 31,87%       |
| Astrid MENUT | 156 743                                                 | 5,11%        |
| Public       | 1 932 471                                               | 63,02%       |
| Total        | 3 066 577                                               | 100%         |

## **B. Auto détention – Programme de rachat d'actions**

La Société confie à la société TSAF - Tradition, Securities And Futures la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : MLVAP / FR0013419876

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2024.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : trente (30,00) euros par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé.

Durée du programme : 18 mois

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2024.

| <b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2024</b>     |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024                                       | 4 375  |
| Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024                                              | 23 121 |
| Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024                                              | 0      |
| Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024                                               | 21 874 |
| Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024                                       | 4 375  |
| <b>DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS</b>                                        |        |
| <b>Annulation d'actions</b>                                                                        |        |
| Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024                                              | 0      |
| Réallocations éventuelles à d'autres objectifs                                                     | Néant  |
| Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023 en dehors du contrat de liquidité     | Néant  |
| <b>Contrat de liquidité</b>                                                                        |        |
| Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024                                              | 23 121 |
| Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024                                               | 21 874 |
| Réallocations éventuelles à d'autres objectifs                                                     | Néant  |
| Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat de liquidité | 4 375  |

#### **VIII. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les

actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, trois déclarations ont été réalisées auprès de l'AMF pour les opérations suivantes :

- En date du 11 avril 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 388 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,91€ (Déclaration 2024DD960478 publiée le 15 avril 2024),
- En date du 22 décembre 2023 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 100 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 8,02€ (Déclaration 2024DD964208 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 08 février 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 370 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,97€ (Déclaration 2024DD964208 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 21 février 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 900 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,67€ (Déclaration 2024DD964208 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 22 février 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 540 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,64€ (Déclaration 2024DD964208 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 08 novembre 2023 : Acquisition par Amaury DUPOUEY (administrateur) de 10 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 7,06€ (Déclaration 2024DD964212 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 17 novembre 2023 : Cession par Amaury DUPOUEY (administrateur) de 10 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 7,00€ (Déclaration 2024DD964212 publiée le 03 mai 2024),
- En date du 13 août 2024 : Acquisition par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 250 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,72€ (Déclaration 2024DD991669 publiée le 14 août 2024),
- En date du 06 septembre 2024 : Attribution gratuite à Laëtitia DE TOUCHET (Directeur administratif et financier) de 4 308 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 0,00€ (Déclaration 2024DD994796 publiée le 10 septembre 2024),
- En date du 22 octobre 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 21 000 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 6,31€ (Déclaration 2024DD1001890 publiée le 23 octobre 2024), et
- En date du 28 novembre 2024 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 1 300 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 5,62€ (Déclaration 2024DD1008830 publiée le 01 décembre 2024), et

Depuis la clôture de l'exercice, une déclaration a été réalisée auprès de l'AMF pour les opérations suivantes :



- En date du 28 février 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 3 150 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,86€ (Déclaration 2025DD1023797 publiée le 05 mars 2025), et
- En date du 04 mars 2025 : Cession par la société ROKH VISION (Amaury DUPOUEY, administrateur) de 600 actions KUMULUS VAPE à un prix unitaire de 4,75€ (Déclaration 2025DD1023797 publiée le 05 mars 2025).

## **IX. Participation des salariés**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2024.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2024, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

## **X. Attribution d'actions gratuites et de stock option**

### **(i) Plan AGA 2022**

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2021, en sa 14ème résolution, le Conseil d'administration, en date du 5 juillet 2022 a décidé l'attribution de 4 880 actions gratuites au profit de salariés de la Société.

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- Bénéficiaires : salariés de la Société en fonction au jour de la décision du Conseil d'Administration
- Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution soit à compter du 05 Juillet 2022 et jusqu'au 05 Juillet 2023
- les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve qu'à la date d'expiration de la période d'acquisition (tel que définie ci-dessus), ils soient toujours mandataires sociaux et/ou salariés en fonction de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit à compter du 05 Juillet 2023 et jusqu'au 05 Juillet 2024.
- A l'issue de la Période de Conservation, les actions deviendront disponibles et pourront notamment être librement cédées ou transférées par l'Attributaire, sous réserve (i) des éventuelles dispositions statutaires ou extrastatutaires régissant la cession ou le transfert des titres de la Société et (ii) de la réglementation boursière

Le Conseil, réuni le 6 juillet 2023 a ensuite :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition en date du 5 juillet 2023 et l'attribution définitive de quatre mille sept cent vingt-deux (4.722) actions gratuites de la Société,

- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par la création et l'émission de quatre mille sept cent vingt-deux (4.722) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 236,10 euros, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emportant de plein droit, conformément à l'alinéa 5 de l'article L. 225-197-1, I du Code de commerce, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ; et
- Constaté, en conséquence, que le capital social de la Société est porté de 153.092,75 euros à 153.328,85 euros correspondant à 3.066.577 actions de 0,05 euro, souscrites en totalité et intégralement libérées.

(ii) Plan AGA 2024

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2024, en sa 12<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'administration, en date du 6 septembre 2024 a décidé l'attribution de 6 616 actions gratuites au profit de salariés de la Société.

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- Bénéficiaires : salariés de la Société en fonction au jour de la décision du Conseil d'Administration
- Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution soit à compter du 6 septembre 2024 et jusqu'au 6 septembre 2025
- les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve qu'à la date d'expiration de la période d'acquisition (tel que définie ci-dessus), ils soient toujours salariés en fonction de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit à compter du 6 septembre 2025 et jusqu'au 6 septembre 2026.
- A l'issue de la Période de Conservation, les actions deviendront disponibles et pourront notamment être librement cédées ou transférées par l'Attributaire, sous réserve (i) des éventuelles dispositions statutaires ou extrastatutaires régissant la cession ou le transfert des titres de la Société et (ii) de la réglementation boursière.

## **XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

## **XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **A. Choix du mode d'exercice de la direction générale.**

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 avril 2019, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

### **B. Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes**

#### **(i) Renouvellement des mandats des administrateurs**

Les mandats d'administrateur de Monsieur Sébastien ASTEGIANO et Monsieur Rémi BAERT venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **(ii) Ratification de nomination provisoire d'administrateur**

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Madame Laetitia DE TOUCHET faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 septembre 2024, en remplacement de Madame Astrid MENUT, démissionnaire.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

#### **(iii) Mandats des commissaires aux comptes**

Le mandat de la Société FORVIS MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de la renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

#### **(iv) Rémunération allouée aux administrateurs**

Nous vous proposons de conserver l'enveloppe actuelle et d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de douze mille euros (12 000,00€) afin de rémunérer les administrateurs (indépendants) au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

### **C. Procédures de contrôle interne**

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

#### **Informations comptables et financières :**

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général. Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ainsi que des stocks ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

Les fonctions financières et comptables ainsi que la réalisation et gestion de la paie sont gérées en interne. Les comptes établis en normes françaises sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

#### **D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société**

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Au contraire, la Société est soucieuse des problématiques d'environnement et de développement durable et s'engage fortement dans une démarche RSE aboutie, qui inclue notamment un processus complet de recyclage de ses matières premières (carton notamment, mais aussi accus et piles) ; une sensibilisation de ses fournisseurs chinois à la problématique du suremballage ; ou bien encore des initiatives novatrices comme en témoigne la récente signature d'un accord de partenariat avec l'association Coeur2Bouchons, qui permet à la Société de proposer à ses clients le recyclage et la transformation éthiques des bouchons de plastique des consommables distribués (fioles d'e-liquide).

#### **XIII AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 9 avril 2025 des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de cinq cent mille (500.000) euros, chaque engagement ne pouvant dépasser cinq cent mille (500.000) euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

\*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à CORBAS**

Le 9 avril 2025

**Le Conseil d'Administration**

Rémi BAERT

**KUMULUS VAPE**

Société anonyme au capital de 153 328,85 euros

Siège social : 21 Rue Marcel Mérieux

69960 CORBAS

752 371 237 RCS LYON

**Tableaux financiers**

| <b>Tableau financier</b>                                                                | <b>31/12/2024</b> | <b>31/12/2023</b> | <b>31/12/2022</b> | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b><i>I – Situation financière en fin d'exercice</i></b>                                |                   |                   |                   |                   |                   |
| a) Capital social                                                                       | 153 328.85        | 153 328.85        | 146 680,10        | 142 365,55        | 123 958,90        |
| b) Nombre d'actions émises                                                              | 3 066 577         | 3 066 577         | 2 933 602         | 2 847 311,00      | 2 479 178,00      |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions                                         | 0                 | 0                 | 0                 |                   | 0,00              |
| <b><i>II – Résultat global des opérations effectives</i></b>                            |                   |                   |                   |                   |                   |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes                                                        | 58 272 001        | 60 029 733        | 55 676 666        | 34 478 878.49     | 22 491 253,01     |
| b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions                 | 4 000 703         | 2 874 058         | 3 236 420         | 2 146 212         | 1 319 453,00      |
| c) Impôt sur les bénéfices                                                              | 893 991           | 858 062           | 768 745           | 594 146.00        | 326 949,00        |
| d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions                 | 2 754 846         | 2 229 628         | 2 229 628         | 1 333 687         | 825 695,00        |
| e) Résultat distribué                                                                   | 0,17              | 0,15              | 0,10              | 0,10              | 0,00              |
| f) Participation des salariés                                                           | 0                 | 0                 | 0                 | 0,00              | 0,00              |
| <b><i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i></b>                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions       | 1,01              | 0,94              | 0,84              | 0,55              | 0,40              |
| b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions                 | 0,89              | 0,83              | 0,76              | 0,47              | 0,33              |
| c) Dividende versé à chaque action                                                      | 0,17              | 0,15              | 0,10              | 0,10              | 0,00              |
| <b><i>IV – Ventilation de la nature des actions</i></b>                                 |                   |                   |                   |                   |                   |
| a) Nombre d'actions à dividende prioritaire                                             | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 0,00              |
| b) Nombre maximum d'actions futures à créer                                             | 6 616             | 0                 | 0                 | 0                 | 0,00              |
| c) Par exercice de droits de souscription                                               | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 0,00              |
| <b><i>V – Personnel</i></b>                                                             |                   |                   |                   |                   |                   |
| a) Nombre de salariés                                                                   | 60                | 57                | 60                | 48                | 32,00             |
| b) Montant de la masse salariale                                                        | 2 589 839         | 2 371 319         | 2 050 734         | 1 625 932         | 1 052 756,00      |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres) | 921 859           | 783 041           | 624 031           | 457 599           | 305 855,00        |

